



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2023-064

Nature de l'acte :
9.1 - Autres domaines de compétence des communes

Conseillers municipaux
En exercice : 27
Présents : 15
Votants : 19

Le **07/11/2023** à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **31/10/2023**, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la salle communale l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

Présents : CHEVALIER Laurent, Maire, DUPONT Lorelei, SECRET Michèle, BARBIER Claude, JACQUET Ludivine, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, adjoints, VIOLLET Michèle, MATTANA Alain, LARCHER Patrick, BERON Alexandra, MOYNAT Raphaël, SECRET Michel, MERLOT Cédric, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-sept membres.

Procuration(s) : DE VIRY François à DUPONT Lorelei, DUPENLOUP Nathalie à MOYNAT Raphaël, DEMALTE Carine à BERON Alexandra, BARBIER Lucien à SECRET Michel

Absent(s) : DE VIRY François, VIOLLET Pierre, DUPENLOUP Nathalie, DEMALTE Carine, NUNES Mickaël, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, DE VIRY Henri, BARBIER Lucien, DELAÎTE Pierre-Adrien, CHEVALIER-NEILSON Lucy, ROSAY Jacques

Secrétaire de séance : MOYNAT Raphaël

05 – MEDIATHEQUE DE VIRY

Conventions de bénévolat pour la co-animation d'ateliers et la tenue d'une conférence

Monsieur Ronan AMSALEM, adjoint délégué à la vie sociale, culturelle et sportive, informe l'assemblée, que la médiathèque de Viry, dans le cadre de ses activités et de sa programmation culturelle, va organiser des ateliers de conversation en français pour les adultes non francophones et une conférence.

Pour ces deux types d'actions, la médiathèque souhaite faire appel à des bénévoles.

Les ateliers de conversation en français, pour adultes non francophones, seront co-animés par une bénévole et un agent du service de la médiathèque. Ils auront lieu les jeudis après-midi, une à deux fois par mois, en dehors des vacances scolaires, sur une période d'un an renouvelable à compter du 15 novembre 2023.

La conférence portera sur le sujet suivant : « Les mystères de Tintin » et sera animée par un bénévole, étudiant en fin de cursus à l'ESSEC et à Sciences Po Paris, spécialisé en philosophie et littérature. Elle aura lieu, de 19h30 à 20h45, le jeudi 07 décembre 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Décide d'approuver le principe du recours au bénévolat, pour les activités listées ci-dessus, et les deux conventions de bénévolat correspondantes, jointes à la présente délibération.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer lesdites conventions de bénévolat, ainsi que toutes pièces annexes.

Les signatures suivent au registre

Le Maire,

Nomenclature télétransmission :

9.1 - Autres domaines de compétence

Mesures de publicité :

Télétransmise le

Affichée le

Certifiée exécutoire le

Par délégation du Maire
Le directeur général des services

Yannick MONCHÂTRE

Voies de recours : « Tout recours à l'encontre de la présente délibération pourra être porté devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois suivant sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la délibération. Dans ce cas, le recours contentieux pourra être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de la demande) ».

Laurent CHEVALIER